



L'article : le guide simple pour éviter les fautes

L'article en français : définition, formes, tableau de choix et pièges fréquents pour gagner des points en contrôle, brevet, bac et FLE.

orthographe-francais

L'article est un déterminant placé devant un nom pour préciser s'il est identifié, non identifié ou pris en quantité indéterminée. En français, il faut surtout distinguer les articles définis, indéfinis, partitifs, leurs formes contractées, et les cas où l'on n'emploie aucun article.

Vous hésitez entre « le », « un », « du » ou rien du tout, et c'est précisément le genre d'erreur qui coûte des points bêtement. Quand je corrigé des copies, je vois toujours le même problème : l'élève connaît la règle « en gros », mais bloque au moment de choisir vite et juste. Mon réflexe d'ingénieur est simple : réduire la décision à quelques critères utiles le jour J. Si le nom est déjà identifié, on ne choisit pas le même article que s'il apparaît pour la première fois. Et si on parle d'une quantité non comptable, la logique change encore.

En bref : les réponses rapides

Quelle est la différence entre article défini, indéfini et partitif ? — L'article défini renvoie à un élément identifié, l'indéfini à un élément non encore identifié, et le partitif à une quantité non comptable ou non dénombrée.

Quand faut-il écrire du, de la, des ou de ? — Du, de la et des servent souvent à exprimer une quantité ou un pluriel indéfini, mais de remplace fréquemment des après une quantité, un adverbe ou dans certaines négations.

Pourquoi dit-on au cinéma mais à la maison ? — Au est la contraction de à + le. On contracte avec le et les, mais pas avec la ni l', d'où à la maison et à l'école.

Pourquoi dit-on il est professeur sans article ? — Après le verbe être, le nom de profession s'emploie souvent sans article quand il désigne simplement la fonction. L'article réapparaît si on qualifie ou précise davantage.

L'article en grammaire : définition utile et formes à connaître

L'**article** est un **déterminant** placé devant un nom. Il sert à dire si ce nom est déjà identifié, non identifié, comptable ou pris en quantité indéterminée. En **grammaire française**, on retient surtout trois familles : **article défini**, **article indéfini** et **article partitif**, avec quelques formes contractées et des cas sans article.

Si vous vous demandez *qu'est-ce qu'un article*, retenez la version utile : c'est le petit mot qui règle la précision du nom. La base vue dès le **CE1** reste valable plus tard, mais au collège, au lycée et en FLE, on l'utilise avec plus de finesse. Les formes essentielles sont **le, la, l', les** pour les noms identifiés, puis **un, une, des** pour les noms non encore identifiés. On ajoute **du, de la, de l'** quand on parle d'une quantité non comptée : *du pain, de la patience*.

Il faut aussi connaître les contractions **au** = à le et **aux** = à les, très fréquentes dans les copies. Enfin, certains contextes imposent l'absence d'article : après certaines expressions, dans des titres, ou avec des noms employés de façon générale. Pour comprendre *l'article définition* sans jargon, pensez à un réglage de précision. C'est la clé pour distinguer correctement les **articles définis et indéfinis** sans perdre de points.

Le tableau de décision ultra-pratique : défini, indéfini, partitif ou Ø

Pour savoir **quand utiliser l'article défini ou indéfini**, posez-vous **3 questions** : parle-t-on d'un élément déjà identifié, d'un élément parmi d'autres, ou d'une **quantité indéterminée** ? Si aucune de ces cases ne convient, l'**absence d'article** peut être correcte, surtout dans certains emplois de **généralité** ou après une **préposition**. En contrôle, cette grille fait gagner du temps et évite les fautes mécaniques.

Je conseille de mémoriser **un seul tableau**, pas toute la théorie sur tous les articles. C'est le meilleur ratio *temps passé / points gagnés* : en moins d'une minute, vous tranchez la majorité des cas sur un **nom commun**. Le **défini** sert si l'objet est connu, unique ou repris ; l'**indéfini** si on présente un élément non identifié ; l'**article partitif** si on parle d'une matière, d'une boisson ou d'une quantité non comptable ; Ø si le mot désigne une fonction, une étiquette ou certains emplois figés. Pensez aussi à l'**article défini contracté** : à + le = *au*, de + les = *des*. On dit *je vais au lycée, je reviens des cours*, pas à le ni de les.

Sens visé	Article à employer	Exemple correct	Erreur fréquente
Élément identifié, connu, unique, repris	le, la, les ; au, du, aux, des si contraction	Je prends le train. / Je vais au collège.	<i>Je prends un train si on parle du moyen habituel</i>
Un élément parmi d'autres, non identifié	un, une, des	J'achète un livre.	<i>J'achète le livre sans référence précise</i>
Matière, boisson, masse, quantité indéterminée	du, de la, de l', des	Je bois du café.	<i>Je bois le café si on ne vise pas un café précis</i>
Fonction, identité, emploi figé, certaines prépositions	Ø	Il est professeur .	<i>Il est un professeur hors cas de mise en valeur</i>

I

Tous les Articles en Français en 15 minutes □ Articles définis, indéfinis, partitifs... — Français avec Pierre

Les erreurs qui font perdre des points : cas réels d'élèves francophones et FLE

Les **erreurs articles français** les plus fréquentes portent sur les **contractions**, le passage de *des* à *de*, l'**article partitif** et l'absence d'article. Le vrai problème n'est pas la règle apprise, mais la lecture du contexte : parle-t-on d'une quantité, d'une idée générale, d'une **négation** ou d'une *expression figée* ?

En copie, les francophones scolaires perdent surtout des points sur les automatismes mal fixés. On lit *aller à le marché* au lieu de **aller au marché** : ici, il faut un **article défini contracté**, comme *au, aux, du, des*. Même logique pour *parler à les voisins* → **parler aux voisins**. Autre faute rentable à corriger : *beaucoup des livres* → **beaucoup de livres**. Après une quantité, on met généralement **de**, pas *des*. Même réflexe avec la négation : *je n'ai pas des stylos* devient **je n'ai pas de stylos**. En revanche, *ce ne sont pas des stylos, mais des feutres* garde *des*, car on oppose deux noms.

Chez les apprenants **FLE**, l'erreur typique touche le choix de base entre **les articles indéfinis**, défini, partitif et zéro article. *Je veux pain* devient **je veux du pain** : matière non comptable, donc **article partitif**. *Il aime les chocolat* devient **il aime le chocolat** s'il



parle du chocolat en général, mais **les chocolats** s'il parle de plusieurs sortes. Même piège avec la **profession** : **il est professeur** après *être*, mais **c'est un professeur** quand on identifie une personne. Retenez ce test simple : si vous pouvez demander *combien ?*, pensez quantité ; si vous pouvez dire *en général*, vérifiez le défini ; si la formule est figée, l'article peut disparaître.

Mini-test diagnostique : savez-vous vraiment choisir l'article juste ?

Un bon **test article grammaire** ne vérifie pas seulement si vous savez réciter *le, la, un, une*. Il mesure surtout votre capacité à lire le **sens** : référence précise, première mention, quantité, négation, profession ou contraction. En moins de **3 minutes**, on voit vite où ça casse et quelle *méthode de révision* rapporte le plus en contrôle, brevet ou **révisions bac**.

Mini-grille de mémorisation : si l'objet est **identifié**, prenez l'article défini ; s'il apparaît pour la **première fois**, prenez l'indéfini ; s'il s'agit d'une **quantité non comptable**, pensez au partitif ; si le mot suit une préposition comme *à* ou *de*, vérifiez **au, aux, du, des** ; si le nom exprime une profession après *être*, l'absence d'article est fréquente. Voilà la vraie réponse à *c'est quoi l'article*, bien plus utile que la simple liste de formes. Et si vous vous demandez *quels sont les articles* ou *quels sont les trois types d'articles*, retenez surtout leur usage.

Test d'**autoévaluation** : complétez mentalement. 1. J'ai acheté ___ livre hier. 2. Peux-tu fermer ___ porte ? 3. Elle boit ___ eau. 4. Nous allons ___ cinéma. 5. Mon père est ___ médecin. 6. Je n'ai pas ___ temps. Correction rapide : **un, la, de l', au, médecin, de**. Si vous ratez 3, revoyez le partitif ; 4, les contractions ; 5, les **cas d'usage** sans déterminant ; 6, la négation. Méthode la plus rentable : **identifier le sens avant la forme**. C'est ce qui fait gagner des points vite.

article indéfini

Un article indéfini sert à désigner une personne, une chose ou une idée non encore identifiée. En français, ce sont un, une et des. On l'utilise quand on parle de quelque chose pour la première fois ou sans précision particulière. Exemple : J'ai lu un article. On ne sait pas encore lequel.

articles définis et indéfinis

Les articles définis sont le, la, l', les : ils désignent quelque chose de précis ou déjà connu. Les articles indéfinis sont un, une, des : ils introduisent quelque chose de non identifié. En révision, je conseille ce test simple : si votre lecteur sait de quoi vous parlez, utilisez le défini ; sinon, l'indéfini.



article défini contracté

Un article défini contracté résulte de la fusion de à ou de avec le ou les. On obtient au, aux, du, des. Exemple : aller au marché, parler des élèves. Attention, il n'y a pas de contraction avec la ou l'. C'est un point classique en grammaire, rentable à maîtriser pour éviter des fautes très visibles.

les articles indéfinis

Les articles indéfinis en français sont un, une et des. Ils servent à présenter un élément non défini, non identifié ou pris dans un ensemble. Exemple : un livre, une idée, des exercices. En pratique, je les présente comme des marqueurs d'introduction : on entre un nouvel élément dans le discours sans le préciser davantage.

l'article indéfini

L'article indéfini annonce un nom sans le rendre précis. Il varie selon le genre et le nombre : un au masculin singulier, une au féminin singulier, des au pluriel. Exemple : un professeur, une méthode, des résultats. C'est l'option la plus naturelle quand l'objet mentionné n'a pas encore été identifié par le contexte.

l'article définition

Un article est un déterminant placé devant un nom. Il sert à indiquer si ce nom désigne quelque chose de précis, de général ou de non identifié. Les principaux articles sont définis, indéfinis et partitifs. Pour faire simple, l'article donne immédiatement au lecteur un niveau de précision sur ce dont on parle.

Quels sont les articles ?

Les articles en français se répartissent en trois groupes. Les définis : le, la, l', les. Les indéfinis : un, une, des. Les partitifs : du, de la, de l'. On ajoute souvent les formes contractées au, aux, du, des dans l'étude grammaticale. Retenir ce classement permet de gagner du temps dans les exercices d'analyse.

Quand utiliser l'article défini ou indéfini ?

Utilisez l'article défini quand le nom est connu, unique, déjà mentionné ou clairement identifiable : le livre sur la table. Utilisez l'indéfini quand vous introduisez un élément nouveau ou non précisé : un livre traînait ici. Mon repère rapide : défini = cible identifiée ; indéfini = cible encore floue.

Pour bien employer l'article, retenez une méthode rentable : d'abord vérifier si le nom est identifié, ensuite s'il est comptable, puis regarder si le contexte impose une contraction ou l'absence d'article. C'est une petite décision grammaticale, mais elle revient partout en dictée, rédaction, commentaire et FLE. Si vous voulez gagner des points rapidement,



entraînez-vous sur dix phrases courtes en justifiant chaque choix : c'est le format le plus efficace pour automatiser la bonne réponse.

Mis à jour le 04 mai 2026

[Continue sur blog-orthographique.fr](https://blog-orthographique.fr)

Blog Orthographique - Document pédagogique